

COMPOSITION DES JURYS DE S LECTION

MASTER
Campagne 2025 – 2026

UNIVERSIT  DE TOURS

- VU** le code de l' ducation, notamment ses articles L. 612-6, et D. 612-36-2 ;
- VU** les statuts de l'Universit  de Tours ;
- VU** la d l gation de signature et de pouvoir du Pr sident de l'universit  n DAJ/n 2021-425 en date du 1er avril 2021 ;
- VU** la proposition de composition des jurys formul e par le Directeur de l'IAE Tours Val de Loire.

LE PR SIDENT DE L'UNIVERSIT  ARR TE

Article 1 : D signation des jurys de s lection

Les demandes d'admission en Master pour l'ann e universitaire 2025–2026 sont examin es par un jury compos  des personnes d sign es ci-apr s :

MENTION MANAGEMENT ET ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

Parcours Management double comp tence

Pr sident : Gautier GOND
Membres : Isabelle CALME
Patricia COUTELLE
Mickael DAVID
Fabien GERBAUD
Annabelle HULIN

MENTION CONTR LE DE GESTION ET AUDIT ORGANISATIONNEL

Parcours Audit et pilotage de la performance

Pr sident : Abdel-MALIK OLA
Membres : Mariem GHARES
Gautier GOND

Suppl ants : Mickael DAVID
Anna DESMURS

MENTION GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Parcours Gestion des ressources humaines et inclusion

Présidente : Typhaine LEBEGUE
Membres : Annabelle HULIN
Adama NDIAYE

MENTION MARKETING VENTE

Parcours Marketing stratégique et digital

Présidents : Arnaud RIVIERE / Laurent MAUBISSON
Membres : Patricia COUTELLE
Véronique DES GARETS
Tannaz VAZIRI

MENTION ENTREPRENEURIAT ET MANAGEMENT DE PROJETS

Parcours Management des PME et entrepreneuriat

Président : Laurent CHEVALIER
Membres : Élise BONNEVEUX
Fabienne GARCIA
Abdel Malik OLA

Suppléants : Typhaine LEBEGUE
Tannaz VAZIRI

Parcours Management de la qualité et des projets

Président : Laurent CHEVALIER
Membres : Arthur CARÉ-FAMCHON
Fabienne GARCIA

MENTION FINANCE

Parcours Chargé d'affaires et analyste risques

Présidente : Sandrine BOULERNE
Membres : Mariem GHARES
Suppléant : Abdel-Malik OLA
Fabien GERBAUD

Article 2 : Affichage

La présente décision fera l'objet d'un affichage dans les locaux de l'université.

Article 3 : Exécution

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Tours, le 22 novembre 2024

Pour le Président de l'Université et par délégation,

Le Vice-président en charge de la formation et de la vie
universitaire



Florent MALRIEU